• Projection du film « Les semences prennent le maquis »?

Par Catherine Lamizack, coordinatrice du réseau agroécologie de Picardie Nature

Lors de la Fête des légumes anciens, le réseau agroéco de Picardie Nature a proposé la projection du film « Les semences prennent le maquis »

Synopsis : *«En Afrique de l'Ouest comme ailleurs, des semences hybrides et OGM gourmandes en intrants chimiques sont commercialisées et remplacent peu à peu les semences locales. Ces changements de pratique menacent l'autonomie alimentaire des populations. Des associations agroécologistes françaises et africaines se mobilisent pour conserver les semences paysannes. Ce film suit une rencontre militante de paysans venus de toute l'Afrique de l'Ouest pour se former aux techniques de production de semences maraîchères. Il donne la parole à des agroécologistes africains qui prennent conscience des enjeux autour de l'autonomie semencière et s'engagent pour défendre leur droit à l'alimentation.»*

Le film a été suivi de la projection d'un entretien avec Pierre Rabhi et d'un débat sur les actions que nous, citoyens, pouvons mettre en place autour de nous.

• Grenelle et recyclage : vers des solutions locales ?

Par Perrine Dereux, Présidente Oise et membre active au sein des filières DEEE à FNE

Avec la diffusion des films Trashed et Supertrash cette année 2013, la question du traitement de nos déchets est plus que jamais au coeur de nos problématiques quotidiennes. Enfouissement, incinération et collecte sélective semblent dominer mais tout à fait insuffisants pour faire face à la gestion de notre surconsommation quotidienne. Depuis 2006, des filières de traitement voient le jour en matière d'électroniques, d'électriques, de tissu, d'ameublement avec notamment le développement des écotaxes, mais que cela signifie-t-il ?

En matière d'appareils électriques, ce que l'on appelle les DEEE, il existe 4 éco-organismes qui organisent le «marché» des 'déchets' électriques en France – ERP, Ecologic, Ecosystème et Recylum (lampes). Ces derniers récoltent l'écotaxe que nous payons lorsque nous achetons un nouvel appareil. Ils choisissent ensuite de l'attribuer aux structures de leur choix en charge soit de leur seconde vie, soit de leur recyclage (démantèlement et revente des matières premières). Si ce parcours semble simple, cela se complique aux entournures...

En effet un peu partout en France naissent des initiatives de retraitement local. A Soissons, Recycl'Aisne et Emmaüs en sont des acteurs majeurs. L'agglomération du soissonnais est très fière de subventionner ces structures qui permettent d'offrir de l'emploi localement. Elle se met même à penser que ce type de structure pourrait intensifier le traitement et envisager le recyclage des DEEE au niveau départemental, pourquoi pas régional.

Recyclage, réemploi, création d'emplois locaux... Voilà un tableau qui colle aux termes du Grenelle de l'environnement en matière de proximité, de gestion des déchets et réduction du bilan carbone.

Mais ce rêve a un coût. En effet l'agglomération doit débourser de sa poche les aides pour subventionner ces structures alors que cela devrait être le rôle des éco-organismes (qui perçoivent à cet usage l'écotaxe que nous connaissons bien désormais). Quel est donc le problème? M.Delhaye, Vice-président de Valor'Aisne (Syndicat départemental) en charge Tri/Compostage/Valorisation aurait posé la question aux éco organismes. On lui aurait répondu qu'ils préféraient privilégier de grosses entreprises qui 'massifient' les flux de manière mécanique quitte à bafouer le principe de proximité. Les entreprises subventionnées par les éco organismes et qui traitent les DEEE axonais se situent donc soit dans le Nord de la France soit en Champagne Ardennes...

Conclusion : l'agglomération subventionne à perte des structures dont les coûts pourraient tout à fait être supportés par les éco-organismes (écotaxe) et la revente des matériaux. Cette information est d'autant plus décevante que certains 'massificateurs de flux' ne se priveraient pas de revendre à l'étranger les matériaux ainsi démantelés. A l'aube du renouvellement des agréments des éco-organismes en matière de DEEE, FNE va plancher sur le cahier des charges pour tâcher de proposer des solutions plus en adéquation avec le Grenelle de l'environnement et les initiatives locales.